

Point maladies céréales

CHIFFRES DE LA SEMAINE

20

% C'est le seuil de risque septoriose pour les variétés sensibles

50

% C'est le seuil de risque septoriose pour les variétés tolérantes

AGENDA

- **Portes ouvertes de la ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou**, le 16/05/24.
contactez Aloïs ARTAUX au 06 08 87 96 09
- **Aide-ouverture de la MAEC** « bien-être animal herbivore »

Stades : 1 nœud à dernière feuille pointante

Situation :

Les pluies abondantes de ces derniers jours, semaines, mois favorisent la contamination des feuilles déjà sorties. En blé, la septoriose est présente sur la majorité des parcelles. Quelques pustules de rouille brune et de rouille jaune ont été observées. Sur orge, helminthosporiose et rhynchosporiose sont les 2 principales maladies présentes.

Préconisation : Pensez à alterner vos molécules et à vérifier la tolérance de vos variétés avant toute intervention

Septoriose blé :

Si vous faites 3 interventions, il existe peu de programmes adaptés pour alterner les molécules à cause du tébuconazole qui est présent dans beaucoup de produits homologués.

Traitements type :

CARAMBA STAR/JUVENTUS 0.5-0.7L/ha en T1 (1-2 nœud)

REVYSTAR XL 0.6-0.8L/ha ou QUENCH 1L/ha en T2 (DFE)

PROSARO 0.4-0.6L/ha (floraison)

Avec 2 interventions, le choix est plus large. A voir si vous faites un traitement à 1-2 nœuds puis à DFE.

Traitements type :

MAYANDRA 0.7-1L/ha ou JUVENTUS 0.5-0.7L/ha en T1

KARDIX 0.9-1L/ha ou REVYSTAR XL 0.6-0.8L/ha en T2

Ou si vous faites un traitement à DFE puis floraison (attention au double traitement prothioconazole)

Traitements type :

REVYSTAR XL 0.6-0.8L/ha ou QUENCH 1L/ha en T2 (DFE)

PROSARO 0.4-0.6L/ha (floraison)

Helminthosporiose/rhynchosporiose orge :

Ces 2 maladies sont également très présentes compte tenu des conditions météorologiques.

Un traitement KARDIX 0.9L/ha, REVYSTAR XL 0.6-0.8L/ha si vous ne faites qu'un seul traitement au stade DFE. Si vous en faites 2, vous pouvez faire UNIK MAX 0.5-0.8L/ha au stade 1-2 nœuds.

Zoom de la semaine

Définition : L'indice de nutrition azotée (INN) est une variable agronomique-clé pour déterminer l'état d'alimentation azotée d'une culture à un moment donné de son cycle végétatif. Il est calculé comme le rapport entre la teneur en azote mesurée des parties aériennes des plantes et la teneur en azote de référence pour un niveau de biomasse connu.

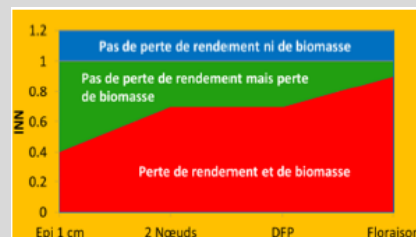
Intérêts :

Outil d'aide à la décision permettant de caractériser les niveaux de contrainte azotée d'une culture.

Meilleure gestion et compréhension de la fertilisation

Accessible à tous via [Mes Satimages](#), à partir du stade 2 nœuds.

INN



Aide à l'interprétation de l'INN des résultats laboratoire (LARCA).

Pour plus d'informations contactez votre conseiller.

Rouille jaune et brune sur blé :

Les conditions météorologiques ne sont pas optimales pour le développement de la rouille. Cependant, quelques symptômes de rouille brune et jaune ont été observés.

En cas de présence avérée, vous pouvez ajouter une strobilurine type AMISTAR 0.3-0.5L/ha ou COMET 200 0.2L/ha

MAÏS : privilégier un bon ressuyage pour semer

Faire preuve de patience...

Les conditions météorologiques très pluvieuses de cette année ne permettent pas le ressuyage nécessaire des parcelles avant toutes interventions. Pour un maïs, l'état du sol est plus important que la date de semis !

Apporter et valoriser les engrais de ferme !

Cette année, les épandages de fumiers sont compliqués à cause des conditions météorologiques pluvieuses. Certains agriculteurs ont épandu leur fumier courant mars, entre deux averses. Pour rappel, pour que l'azote sous forme organique soit transformé en nitrate assimilable par les plantes, il faut apporter le fumier de bovins 1 à 2 mois avant le semis.

Pour les lisiers et fumiers de volailles, l'azote est présent sous forme ammoniacale, donc plus rapidement disponible pour la culture. Il est conseillé de les apporter au plus proche du semis et de les enfouir 2-3 heures après l'épandage, éviter les pertes par volatilisation.

Comment reprendre des parcelles abîmées / compactées ?

Dans le cas d'ornières profondes, il faudrait réaliser un décompactage suffisamment profond pour atteindre les exigences du maïs à venir et que le sol soit parfaitement ressuyé pour permettre un éclatement des zones tassées. Dans le contexte actuel, cela semble compliqué. Il faudra s'y reprendre en plusieurs fois pour récupérer une structure optimale et corriger les séquelles du sol.

Pour les parcelles dénivelées, il faut réussir à niveler le terrain et à refaire une structure en surface (sur les 15-20 premiers cm) pour favoriser le passage des outils de semis.

Pour cela, il est possible d'utiliser la charrue en labourant en travers des parcelles pour reboucher au maximum les ornières. Un outil à dent avec de grands écartements peut aussi reniveler en étalant les buttes et en remettant la terre dans les creux.

La remise en état des sols prendra du temps et il faudra aussi compter sur tous les leviers agronomiques pour y parvenir (couverts, activité biologique des sols, etc.).

Informations sur les produits phytopharmaceutiques cités

Nom commercial	Matières actives	ZNT	DVP	DSPPR*
CARAMBA STAR	Metconazole 90g/L	5 m	5 m	5 m
REVYSTAR XL	Mefentritluconazole 100g/L + fluxapyroxad 50g/L	5 m	5 m	3 m
QUENCH	Prothioconazole 100g/L + Fenpicoxamide 50g/L	5 m	5 m	3 m
PROSARO	Prothioconazole 125g/L + tébuconazole 125g/L	5 m	5 m	5 m
MAYANDRA	Tébuconazole 200g/L	5 m	5 m	5 m
JUVENTUS	Metconazole 90g/L	5 m	5 m	5 m
KARDIX	Bixafen 65g/L + fluopyram 65g/L + prothioconazole 130g/L	5 m	5 m	5 m
AMISTAR	Azoxystrobine 250g/L	5 m	5 m	5 m
COMET 200	Pyraclostrobin 200g/L	5 m	5 m	5 m

* Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et des Résidents.

RECOMMANDATIONS



Techniques alternatives



Absence de techniques alternatives

Avant toute utilisation de produits phytosanitaires, bien lire l'étiquette où tous les risques et les restrictions d'emploi figurent.

Enjeux environnementaux, se référer à : <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/agriculture-pays-de-la-loire/reglementation/>

Mise en œuvre d'actions concourant aux économies de produits phytopharmaceutiques : https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap_fiches_action

Base d'observations : parcelles situées en Pays de la Loire et utilisation des observations du Bulletin de santé du végétal consultable gratuitement sur <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/bsv-pays-de-la-loire/>

Observations du BSV N° 8 du 02/04/2024

Toutes les informations sur les produits phytosanitaires sur : <http://ephy.anses.fr/>

La Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire est agréée, par le Ministère en charge de l'agriculture, pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par CDA France.

Dans le cadre de sa responsabilité civile, la Chambre d'Agriculture de région Pays de la Loire est assurée pour toutes ses activités de conseil y compris phytosanitaire auprès de GROUPAMA Loire Bretagne sous le numéro de police : 04403837J.

Siège social
Chambre d'agriculture de région
Pays de la Loire
9 rue André-Brouard - CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02 - FRANCE
Tél. +33 (0)2 41 18 60 00
accueil@pl.chambagri.fr
Siret 130 031 487 00015 / NAF 9411Z

Rédaction : Jonathan CHENE

Comité de lecture : Meggie Belte, Céline Boisard, Jonathan Chéné, Apolline Cosse, Elsa David, Morgane Guilbaud, Cecilia Moltrasio, Laëtitia Temen.

REPRODUCTION INTERDITE

L'écho des cultures – n°6 du 10/04/2024

Avec la contribution financière du comité d'affaires agricole et de développement agricole de la région CADA49
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou